

## RÉSOLUTION

---

Berne, le 31 mai 2024

Renforcer le pouvoir d'achat des revenus normaux ou modestes

### **Hausse des salaires, au moins 5 000 francs après l'apprentissage, augmentations des subsides aux primes-maladie**

Les salaires réels bas et moyens stagnent, la charge des primes des caisses-maladie devient insupportable. La politique appliquée en Suisse en matière de revenus, d'imposition et de taxes va clairement dans la mauvaise direction. Les victimes en sont les bas et moyens revenus. Et ceux qui en profitent, les très gros revenus et autres nanti-e-s. Les salaires les plus élevés ont fortement augmenté. Les entreprises distribuent davantage de dividendes. Et les cantons baissent les impôts pour les hauts revenus et les fortunes.

Un-e salarié-e sur trois titulaires d'un apprentissage travaille pour un salaire inférieur à 5 000 francs, calculé sur un plein temps. Dans les professions qui comptent un grand nombre de femmes, les salaires sont particulièrement bas. Les salaires de beaucoup de personnes au bénéfice d'une formation n'augmentent guère, même après de nombreuses années d'expérience. Et un quart d'entre elles gagne moins de 5 000 francs juste avant la retraite. Cette réalité montre que toutes les belles paroles sur la formation professionnelle suisse ne sont que des mensonges. La formation professionnelle duale est certes synonyme de main-d'œuvre compétente. Mais la promesse selon laquelle un apprentissage est la garantie d'un revenu confortable sonne finalement creux pour beaucoup de professionnel-le-s. Or avec 5 000 francs, on ne peut vivre en Suisse qu'en se restreignant fortement. Une fois les primes-maladie et le loyer payés et les besoins de base couverts, il ne reste que peu d'argent. Pour une famille, il est tout simplement impossible d'avoir une vie décente, avec des petits plaisirs et sans soucis financiers.

En matière de salaire et de revenu, un changement de cap s'impose. Pour que celles et ceux qui doivent durement travailler jour après jour pour gagner leur argent puissent nouer sans problème les deux bouts.

Les salaires réels des personnes à revenus normaux ou modestes doivent augmenter de manière significative. La personne titulaire d'un apprentissage doit gagner au moins 5 000 francs par mois. De manière générale, les salaires doivent être d'au moins 4 500 francs. Pour que l'évolution des salaires soit plus équilibrée et que la fourchette des salaires se resserre, il faut des hausses générales des salaires et un renoncement aux systèmes salariaux injustes prévoyant des bonus. L'Union syndicale suisse (USS) s'engage pour des salaires conventionnels plus élevés et davantage de conventions collectives de travail (CCT). En outre, des prescriptions claires des pouvoirs publics – surtout pour les entreprises publiques et les fournisseurs de prestations dans les assurances sociales (caisses-maladie, hôpitaux...) – aident aussi à lutter contre les excès salariaux.

Concernant la politique fiscale et en matière de taxes, les « impôts par tête » que sont les primes-maladie doivent être baissés via des réductions de primes plus importantes. Comme le prévoit l'initiative d'allègement des primes. Personne ne doit dépenser plus de 10 % de son revenu pour ses primes-maladie. Les baisses prévues des impôts sur le revenu et la fortune vont par contre dans la mauvaise direction. Elles améliorent encore plus la situation de personnes qui n'en ont pas besoin. C'est pourquoi l'USS s'y oppose.